

BUREAU DES VOYAGES UATL

Le Bureau des Voyages UATL est animé par des bénévoles. IL s'adresse aux agences de voyages pour organiser des **voyages et sorties pour les adhérents de l'UATL.**

Il est ouvert d'octobre à la mi-juin hors périodes de vacances scolaires.

Durant cette période, les bénévoles tiennent des permanences pour offrir aux adhérents les documents et informations relatifs aux voyages et procèdent aux inscriptions.

Tableau des permanences

	Lundi De 14h à 16h30
Mardi de 9h30 à 12h30	Mardi de 14h à 16h30
	Mercredi de 14h à 16h30
Jeudi de 10h à 12h	Jeudi de 14h à 16h30
Vendredi de 10h à 11h45	

Vous pouvez appeler pendant les permanences au n° **02 41 88 78 87**
ou correspondre par mail voyages@uatl-eca.fr

Nous essayons de mettre sur le site de l'UATL les programmes de nos sorties et voyages.

VOYAGES

Le bureau des voyages et l'atelier voyages conçoivent des voyages mais n'en sont pas les organisateurs. Ils laissent ce soin aux agences de voyages

Le Bureau des Voyages, comme l'atelier voyages, décide de certaines destinations, il formule des souhaits et impératifs quant au contenu et aux conditions de voyage qu'il adresse à plusieurs agences de voyages afin que celles-ci établissent des devis. Après réception, comparaison et étude du rapport qualité-prix, il confie aux agences retenues la responsabilité de la mise en œuvre et la réalisation de ces projets .

Dans de nombreux cas il s'agit de programmes spécialement étudiés pour nos adhérents. Nous sommes soucieux de la convivialité, du contenu culturel et du confort de nos voyageurs et voyageuses. En retour nous attendons d'eux qu'ils respectent les compagnons de voyage, les accompagnateurs(trices), les guides, les instructions données au cours du voyage, en particulier les horaires et les consignes de sécurité.

Nous demandons aux voyageurs de remplir une **fiche individuelle** qui nous sert à bien connaître les personnes pour que le voyage se déroule au mieux. Elle figure en pièce jointe sur le site.

INSCRIPTIONS

Pour bénéficier de prix de groupes intéressants et réserver les places nécessaires sur les vols et dans les hôtels, **nous devons nous y prendre longtemps à l'avance.** Il faut, par exemple, prévoir 10 à 11 mois avant la date du voyage le nombre de places à réserver sur un vol et, pour ce faire, les inscriptions doivent être réalisées et sûres avant ce délai, ce qui nécessite que les personnes intéressées aient été informées et se soient acquittées de leur acompte. Cela explique pourquoi les inscriptions ont lieu au moins un an à l'avance, souvent un peu plus compte tenu de la fermeture de l'UATL en juillet, août et septembre.

L'annulation d'un vol entraîne des frais pour l'agence de voyages et, par voie de conséquence, pour l'UATL et les participants.

Il est donc nécessaire que **les inscriptions constituent un engagement : aucune inscription ne sera enregistrée sans un versement d'arrhes (décision du Conseil d'Administration du 26 novembre 2014).**

Lorsque le nombre maximum de voyageurs est atteint, nous prenons les demandeurs suivants en liste d'attente, ce qui nous permet de remplacer des personnes se trouvant de manière imprévue et justifiée dans l'impossibilité d'y participer. Cette inscription en liste d'attente ne nécessite pas le paiement d'un acompte.

Parfois la liste d'attente est si longue que nous décidons de faire un 2ème groupe de voyageurs.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font toutes au Bureau des Voyages uniquement.

Pour en faciliter le déroulement, il faut vous munir d'un certain nombre de documents :

- la *fiche individuelle* dûment remplie (vous en trouverez un exemplaire sur le site, vous pouvez en prendre au Bureau des Voyages)
- deux *photocopies de la pièce d'identité* demandée (passeport ou carte d'identité) en cours de validité à la date du voyage et parfois 6 mois au-delà.
- un *mode de paiement* :
 - soit paiement par chèque** à l'ordre de l'agence de voyages et, dans ce cas, vous devrez prendre l'assurance annulation-bagages en plus de l'acompte
 - soit paiement par carte bancaire** uniquement si celle-ci comporte l'assurance annulation-bagages (renseignez-vous auprès de votre banque) en remplissant un formulaire spécifique qui sera déposé au coffre de l'UATL
- votre *carte UATL* attestant de votre adhésion à l'UATL

A la date limite d'inscription, nous remettons les chèques et les formulaires de carte bancaire à l'agence. Aussitôt après le prélèvement, les formulaires CB sont détruits par l'agence.

SORTIES A LA JOURNEE

Nous en confions également l'organisation matérielle (transport, réservation des visites, éventuellement petit déjeuner en route, déjeuner, etc...) à des agences de voyages.

Pour s'inscrire, les modalités sont les suivantes :

- présentation de la *carte UATL*
 - paiement au Bureau des Voyages, uniquement par chèque** à l'ordre de l'agence de voyages (l'assurance annulation est systématiquement comprise)
- Environ 1 mois avant la sortie-visite, nous remettons les chèques à l'agence de voyage qui les encaisse.

ANNULATIONS

Le Bureau des Voyages doit être prévenu de toute annulation et de ses motifs, que cela concerne un voyage ou une sortie car nous nous adressons alors aux personnes en liste d'attente pour y participer.

En voyage ou sortie, **nous vous conseillons d'emmener votre téléphone portable**, il peut vous être fort utile ! Notez le n° de tél du chauffeur et de l'accompagnateur.

Merci de votre intérêt pour les voyages et sorties proposés
Merci de nous aider à mieux vous accueillir
Merci de votre cordiale participation

Colette Ménard pour le Bureau des Voyages